VILLE DE MÉTIS-SUR-MER PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL **TENUE LE 5 FÉVRIER 2018**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 5 février 2018 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Martine Bouchard et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Luc Hamelin, René Lepage et Raynald Banville formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Carolle-Anne Dubé.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION #18-02-19 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION #18-02-20 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour3. Approbation du procès-verbal de :
- - 3.1 La séance régulière tenue le 15 janvier 2018;
- 4. Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités :
 - 4.1 Conseil d'arrondissement MacNider;
 - 4.2 Comité local de développement;
 - 4.3 Comité des Loisirs;
 - 4.4 Comité de la bibliothèque;
 - 4.5 Comité d'embellissement.

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

- 5. Trésorerie
 - **5.1** Comptes fournisseurs;
- 6. Administration
 - **6.1** Résolution relative à la demande de décret ministériel concernant le programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux;
 - 6.2 Adoption du règlement #17-119 Code d'éthique et de déontologie des élus de Métis-sur-Mer;
 - 6.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement sur le traitement des élus municipaux;
- 7. Travaux publics
 - 7.1 Réparation du garage municipal;
 - 7.2 Demande de soutien financier pour le transport actif;
- 8. Urbanisme

NIL

9. Service incendie et sécurité civile

- 10. Loisirs et cultures
 - 10.1 Facturation annuelle 2018-2019 du Réseau Biblio;
 - **10.2** Soutien municipal aux journées de la persévérance scolaire:
- 11. Périodes de questions
- 12. Levée de la séance

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE:

3.1 La séance régulière tenue le 15 janvier 2018.

RÉSOLUTION #18-02-21

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE **MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 15 JANVIER 2018**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 15 janvier au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal tel que déposé.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Mme Rita D. Turriff membre du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités à l'assemblée du 5 février 2018, soit :

- Nommer un conseiller pour siéger sur le CA de l'Association des Résidents de la Pointe du Phare de Métis-sur-Mer (ARPP);
- Remercier l'Association des pompiers de Métis-sur-Mer pour l'achat de la boite de fibre de verre pour le nouveau camion d'urgence;
- Demande d'autorisation pour la tenue d'un événement cycliste;
- Municipalité alliée contre la violence conjugale;

La date de la prochaine réunion est le lundi 12 mars 2018 à 18h30 à la salle du conseil municipal.

4.2 Comité de développement

Rien de nouveau

4.3 Comité des Loisirs

Le comité est à la préparation de deux journées hivernales le 24 et 25 février prochains. Plusieurs activités seront à l'affiche. Surveillez l'Info-Métis pour plus de détail. La journée du SuperBowl fut un succès, 1 000 \$ ont été amassés pour l'école l'Envol.

4.4 Comité de la bibliothèque

Rien de nouveau

4.5 Comité d'embellissement

Rien de nouveau

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #18-02-22 COMPTES FOURNISSEURS

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés complémentaires de décembre 2017 pour un montant de 6 000 \$, la liste des déboursés pour janvier 2018 pour un montant de 91 322.36 \$, adopte la liste des comptes à payer complémentaires de décembre 2017 pour un montant de 8 834.56 \$, adopte la liste des comptes à payer de janvier 2018 pour un montant de 63 148.66 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes au montant total de 71 983.22 \$.

6. ADMINISTRATION

6.1 Résolution relative à la demande de décret ministériel concernant le programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux.

RÉSOLUTION #18-02-23

RÉSOLUTION RELATIVE À LA DEMANDE DE DÉCRET MINISTÉRIEL CONCERNANT LE PROGRAMME NATIONAL DE PARTAGE DES FRAIS POUR LES LIEUX PATRIMONIAUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer a soumis à l'Agence Parcs Canada une proposition de financement d'un projet lié au Phare de la Pointe Mitis dans le cadre du programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux de Parcs Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence souhaite verser au bénéficiaire une contribution en vue de la mise en œuvre du projet;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer.

- Approuve le projet d'entente de contribution entre la Ville et l'Agence;
- Et qu'en vertu de la loi sur le ministère du Conseil exécutif, demande au gouvernement du Québec d'adopter un décret d'autorisation permettant à la Ville de conclure cette entente avec le gouvernement du Canada.
- 6.2 Adoption du règlement #17-119 Code d'éthique et de déontologie des élus de Métissur-Mer.

RÉSOLUTION #18-02-24

ADOPTION DU RÈGLEMENT #17-119 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE MÉTIS-SUR-MER

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le conseil de toute municipalité doit adopter ce règlement portant sur le code révisé selon les exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* au plus tard le 1^{er} mars 2018 avec ou sans modification;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU' avis de motion a été donné;

ATTENDU QU' un avis public conforme a été publié au plus tard 7 jours avant la séance d'adoption du code.

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter le code d'éthique et de déontologie tel que présenté et déposé au conseil municipal.

6.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement sur le traitement des élus municipaux.

RÉSOLUTION #18-02-25

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Mme la conseillère Martine Bouchard donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement sur le traitement des élus. Ce règlement encadrera et fixera une rémunération de base annuelle ainsi qu'un montant d'allocation de dépenses pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2018 et les exercices financiers suivants. Le projet de règlement est présenté et déposé séance tenante.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Réparation du garage municipal.

RÉSOLUTION #18-02-26 RÉPARATION DU GARAGE MUNICIPAL

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte la soumission des Entreprises Jacques Marcheterre Ltée afin d'effectuer les réparations au garage municipal. Le cout des réparations s'élève à 3 030 \$ plus les taxes applicables.

7.2 Demande de soutien financier pour le transport actif.

RÉSOLUTION #18-02-27 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE TRANSPORT ACTIF

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise le directeur général à demander une aide financière au regroupement COSMOSS de La Mitis dans le cadre des projets « Transport actif » d'un montant maximal de 5 000 \$ pour l'achat de radar de vitesse éducatif.

8. URBANISME

NIL

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

NIL

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Facturation annuelle 2018-2019 du Réseau Biblio.

<u>RÉSOLUTION #18-02-28</u> <u>FACTURATION ANNUELLE 2018-2019 DU RÉSEAU BIBLIO</u>

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte de payer la cotisation annuelle ainsi que le support informatique Symphony pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 qui se résume comme suit :

CONTRIBUTION MUNICIPALE POUR LA PÉRIODE DU 1 ^{ER} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019			
603 habitants	Pour 12 mois	@ 4.52 \$/h	2 725.56 \$
COÛT D'UTILISATION ET SOUTIEN AU LOGICIEL SYMPHONY DU 1 ^{ER} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019			
		0 0 10 0 11	
603 habitants	Pour 12 mois	@ 0.43 \$/h	259.29 \$
		TPS 5%	149.24 \$
		TVQ 9.975%	297.74 \$
		Grand Total	3 431.83 \$

10.2 Soutien municipal aux journées de la persévérance scolaire.

<u>RÉSOLUTION #18-02-29</u> <u>SOUTIEN MUNICIPAL AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE.</u>

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont 76,2% des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme soit 68,9% des garçons et 83,6 % des filles. Il reste

donc du travail à faire pour atteindre la nouvelle cible de 85% établie par le gouvernement dans la nouvelle politique sur la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARTINE BOUCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DE MÉTIS-SUR-MER,

- Déclare la 3^e semaine de février comme étant Les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;
- Appui les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés;

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19h55 et s'est terminée à 20h10.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #18-02-30 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Martine Bouchard propose que la présente séance soit levée à 20h12.

Stéphane Marcheterre, Directeur Général et secrétaire-trésorier